

Règlement complet du jeu concours «GARDEZ LE SOURIRE»

Article 1 - Organisation

La Sépadef, Société en Nom Collectif au capital de 40 000 Euros dont le siège social est à PUTEAUX (92800) – Tour Atlantique – 1 Place de la Pyramide, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro B 381 904 630 organise un jeu-concours par tirage au sort sur le site du parking du Centre commercial des 4 Temps situé à la Défense – Route la demi-lune.

Ce jeu, objet du présent règlement, intitulé «GARDEZ LE SOURIRE» est organisé pendant la durée des travaux de rénovation qui vont se dérouler sur les parcs PA/PB desservant le centre commercial les 4 Temps; soit du 01/09/2009 au 31/12/2010.

Article 2 - Participation

Ce jeu gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique, à l'exception du personnel de la société organisatrice et des membres des sociétés partenaires du jeu ainsi que leur famille, dans la limite d'une participation par foyer (même nom, même adresse postale). Toute participation d'un mineur au présent jeu suppose l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

Article 3 - Promotion

La promotion du jeu est annoncée dans les parkings des 4 Temps et sur le site Internet www.gardez-le-sourire.fr.

Article 4 - Déroulement

Le déroulement de ce jeu concours se fera comme suit :

chaque mois, pendant la durée du jeu, Maître Jean-Eudes BICHON huissier de justice Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre et le Tribunal d'Instance de Neuilly sur Seine, sis 54 Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY sur SEINE :

déclarera ouverte la participation au jeu concours, objet du présent règlement à une date et une heure déterminées librement par ses soins,

posté, à cette date et à cette heure, aux bornes de la sortie générale du parking des 4 Temps composée de 10 chenaux.

Les gagnants recevront la confirmation de leur gain au moment même du tirage

Article 5 - Dotation

La dotation de ce jeu est composée de :

16 cartes d'abonnement au parking PaPb du Centre commercial «Les 4 Temps» à la Défense d'une durée de 12 mois à compter du mois de la date du tirage au sort et d'une valeur unitaire de 1456,80 Euros TTC.(valeur au 01/01/2009)

Il s'agit d'un abonnement pour voiture de tourisme d'une hauteur maximale de 1,90m.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contre valeur en argent ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. La non acceptation des lots, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre. Les lots non acceptés seront remis en jeu immédiatement sous le contrôle de l'huissier.

Une même personne ne peut gagner plusieurs fois au présent jeu concours.

Article 6 - Conditions

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui forme la loi entre les parties et l'arbitrage en dernier ressort effectué par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, prolonger, de suspendre ou d'annuler le présent jeu ainsi que de différer la date des tirages au sort si les circonstances notamment de cas fortuit ou force majeure l'exigeaient, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Article 7 – Dépôt Légal

Le règlement de ce tirage au sort est déposé chez Maître Jean Eudes BICHON, huissier de justice associé, Audiencier près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre et le Tribunal d'Instance de Neuilly sur Seine, sis 54 Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY sur SEINE.

Ce règlement peut être obtenu, avant la date de clôture du jeu, sur simple demande écrite adressée à la société organisatrice :

SépadeF – Jeu-concours « Gardez le sourire » - Tour Atlantique – 92911 PARIS LA DEFENSE.

Le remboursement des frais d'affranchissement de la demande de règlement (à 0.55 € TTC, tarif lent en vigueur) peut-être obtenu sur demande écrite à l'adresse du jeu ci-dessus jusqu'au 31/12/2010 (cachet de la Poste faisant foi) en joignant un RIB ou RIP et en précisant le nom du jeu.

Le règlement est également disponible sur le site Internet www.gardez-le-sourire.fr.

Article 8 – Informatique et libertés

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la participation au présent jeu sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. Tous les gagnants disposent d'un droit d'accès, de modification, de suppression ou de rectification aux informations les concernant, en écrivant à la société organisatrice à l'adresse suivante :

SépadeF – Jeu-concours « Gardez le sourire » - Tour Atlantique – 92911 PARIS LA DEFENSE.

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques en tant que tels leurs noms, et leur image sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

Le nom des gagnants sera indiqué sur le site Internet www.gardez-le-sourire.fr.

Article 9 – Attribution de compétence

Toute réclamation doit être faite par écrit à la société organisatrice dans un délai de trente jours après chaque tirage au sort mensuel (ou bien après le dernier tirage au sort prévu pour ce jeu). Aucune réclamation ne sera acceptée passé ce délai.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Nanterre.

Fait le 28/07/09, à la Défense.